

Selon le règlement de l'admission à l'université d'état de médecine de Riazan en 2026 le candidat étranger entre l'université par concours. Au cas de la réussite pendant le concours pour être admis à l'université le candidat doit présenter les documents suivants:

1. **reçu du paiement études et le logement au foyer**
2. **reçu du paiement de l'assurance médicale**
3. **radiographie thoracique**
4. **4 photo (3x4)**
5. **original du baccalauréat** (relevé de notes s'il existe)
6. **copie conforme du baccalauréat et du relevé de notes mentionnés dans le point 5 avec la traduction notarié en russe** (la traduction doit être fait sur la territoire de la Russie)

Ces copies doivent être légalisées (par le Ministère des affaires étrangères du pays d'origine des documents et par le Consulat russe du pays d'origine des documents).

ou

au cas si le pays d'origine de vos documents a ratifié la convention de la Haye de l'année 1961 il faut présenter la copie conforme du baccalauréat et du relevé de notes apostillés. L'apostille doit confirmer les droits de la personne qui a fait cette copie conforme. La liste des pays qui ont ratifié la convention de la Haye selon l'information présentée sur le site officiel du département consulaire du Ministère des affaires étrangères de La Russie:

1. Andorre
2. Belgique
- 3/ Burundi
3. Maroc
4. Maurice
5. Monaco
6. France
7. Suisse
8. Tunisie

ou

si la Fédération de Russie et le pays d'origine des documents ont signé l'accord de l'aide de droit qui prévoit l'abrogation de la légalisation consulaire il faut présenter la copie conforme du baccalauréat (du relevé de notes) certifiée dans le Ministère des affaires étrangères du pays d'origine des documents. La liste des pays avec lesquels La Fédération de Russie a signé l'accord qui prévoit l'abrogation de la légalisation consulaire selon l'information présentée sur le site officiel du département consulaire du Ministère des affaires étrangères de La Russie:

1. Algérie

7. Le certificat de l'équivalence de la formation reçue à l'étranger ou l'attestation qui prouve l'authenticité du diplôme et le droit du candidat étranger d'entrer l'université.

Si le pays d'origine des documents et la Fédération de Russie ont signé l'accord de l'équivalence mutuelle des baccalauréats cette procédure est fait à l'université-même ou le candidat a présenté ses documents pour l'inscription. Pour cela il faut présenter une attestation du Ministère de l'éducation du pays d'origine des documents qui confirme l'authenticité du baccalauréat et le droit du candidat d'entrer l'université dans le pays d'origine des documents. L'original de l'attestation doit être légalisé selon l'information mentionnée dans le point 6. La liste des pays avec lesquels La Fédération de Russie a signé l'accord qui prévoit l'équivalence mutuelle selon l'information présentée par le site du Centre général d'état d'expertise de l'évaluation de la formation:

1. Algérie
2. Burkina-Faso
3. Guinée
4. Cameroun
5. Maurice
6. Mauritanie
7. Madagascar
8. Mali
9. Niger
10. République du Congo
11. Rwanda
12. France

Les candidats qui ont reçu leur baccalauréat dans les autres pays doivent présenter le certificat de l'équivalence c'est la confirmation officielle du niveau de la formation reçue à l'étranger dans le but de l'accès du candidat à la formation dans les universités russes. La décision de l'équivalence du niveau de la formation est fait par le Centre général d'état d'expertise de l'évaluation de la formation. Pour la réception du Certificat d'équivalence on paye la taxe d'état, le chiffre de la taxe est établie par le Code des taxes de la Fédération de Russie. L'information nécessaire pour recevoir le certificat d'équivalence on peut trouver sur le site du Centre général d'état d'expertise de l'évaluation de la formation <http://nic.gov.ru/fr/proc/nic>